

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2586

17 octobre 2013

SOMMAIRE

A.C.W. International S.A.	124125	Patrimoine Lys Martagon S.A.	124090
Advice Invest S.A.	124126	PBC Preco S.à r.l.	124102
Aesthetics Solutions SA	124125	PBC Project GP S.à r.l.	124103
AK Jet S.à r.l.	124123	Phenix HSB S.A.	124104
AmBev Luxembourg	124127	Pic'Art S.A.	124102
AMC Luxembourg S.A.	124126	Plazza Investments & Properties S.à r.l.	124103
Amsit	124125	PM-Style Coiffure S.à r.l.	124103
Arvel S.à r.l.	124126	Portlux	124111
Au Bon Tonneau S.à r.l.	124124	PR Kiel I S.à r.l.	124104
Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l.	124128	Profutur S.A.	124102
eBay Europe S. à r.l.	124127	Profutur S.A.	124102
eta-G Technologies S.A.	124127	Profutur S.A.	124102
Information Technology Network Consult- ing S.A.	124123	Puula S.à r.l.	124103
le DICKS 8ème S.à r.l.	124128	Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l. ...	124101
MBE Web Solutions S.à r.l.	124116	R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.	124111
Monterey Management S.à r.l.	124127	René MARTH s.à r.l.	124111
MPP Invest 2 S.A.	124116	Respol Group Lux S.A.	124090
MPP Invest 3 S.A.	124118	Riviera Topco S.à r.l.	124104
MTI Luxco Sàrl	124118	Riviera Topco S.à r.l.	124108
MTI Luxco Sàrl	124117	Salsa Retail Holding Debtco 2 S.à r.l.	124108
Muthaiga	124119	Sensor International Environmental Pro- tection	124128
NameDrive EU s.à r.l.	124119	Sentinel Holdings S.à r.l.	124082
NameDrive IP S.à r.l.	124123	SGAM Private Value S.C.A., SICAR A ..	124112
NBVD S.A.	124119	The Lodge S.A.	124115
New World Resources Plc, Luxembourg branch	124120	Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l.	124115
Nile Capital II S.à r.l.	124120	Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l.	124116
Nile Capital I S.à r.l.	124120	Twoforone S.A.	124115
North-Africa Health Investment S.à r.l. .	124121	Vandenbroeck Lux S.à r.l.	124112
Ori Martin S.A.	124104	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	124112
PALANI Design S.A.	124103	Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l.	124115

Sentinel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.838.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of August.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 August 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("*société à responsabilité limitée*") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies and may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or together enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream).

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Sentinel Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (*gérant*) or in case of plurality of directors (*gérants*), by a decision of the board of directors (*conseil de gérance*).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred thousand Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (*parts sociales*) having a nominal value of EUR 0.01 (one cent Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 Written notice of any meeting of the board of directors (conseil de gérance) must be given to the directors (gérants) twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director (gérant) in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors (conseil de gérance). The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20 of the month of June, at 2.00 p.m..

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder CVC European Equity V Limited, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000,-).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:

a) Mr Manuel MOUGET, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mr. Thomas MORANA, private employee, born 14 June 1982 in Huy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

c) Mr. Stefan OOSTVOGELS, lawyer, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium), having his address at 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

d) Mr. Peter RUTLAND, private employee, born on 10 March 1979 in Reading (United Kingdom), having his professional address at 111 Strand, London, WC2R 0AG United Kingdom, and

e) Mr. Luigi SBROZZI, private employee, born on 30 November 1982 in Milan (Italy), having his professional address at having his professional address at 111 Strand, London, WC2R 0AG United Kingdom.

2) The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CVC European Equity V Limited, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey, Iles Anglo-Normandes et inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'inscription 99031,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe et peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le côté).

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Sentinel Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 du mois de juin, à 14.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique CVC European Equity V Limited et libérées entièrement par la souscriptrice prédiète moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Manuel MOUGET, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. Monsieur Thomas MORANA, employé privé, né le 14 juin 1982 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

c. Monsieur Stefan OSTVOGELS, avocat, né le 21 avril 1964 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg

d. Monsieur Peter RUTLAND, employé privé, né le 10 mars 1979 à Reading (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, Londres, WC2R 0AG Royaume-Uni, et

e. Monsieur Luigi SBROZZI, employé privé, né le 30 novembre 1983 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, Londres, WC2R 0AG Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2013 LAC/2013/37797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013123336/449.

(130149937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013124386/22.

(130150855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Respol Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.887.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Grupo Respol - SGPS, S.A., a company incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at Estrada das Moitas Altas, Pinheiros, Leiria, 2415-746 Marrazes, Portugal, registered with the Commercial Registry of Leiria, under number 510484042,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Leiria, on July 9, 2013,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Respol Group Lux S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty one thousand (31,000) shares in bearer form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in bearer form (actions au porteur). The holders of bearer shares may, at any time, request the Board to convert their shares into registered shares.

6.2. Bearer shares shall be signed in accordance with article 41 of the Law.

6.3. Bearer shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary in Luxembourg, which will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the General Meeting.

6.4. The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate in accordance with article 42 of the Law.

6.5. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) holder per share.

6.6. The Company may acquire its own shares within the meaning of article 49-2 of the Law subject to, and in accordance with, the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least forty-eight (48) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least two (2) class A directors and one (1) class B director vote in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) class A directors and one (1) class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) Persons holding their bearer shares through a securities settlement system (as described in the Luxembourg law of August 1, 2001 concerning the circulation of securities and other fungible financial instruments) may attend and vote at a General Meeting of shareholders by presenting at the place indicated by the Board at least five (5) days prior to the date set for the General Meeting of shareholders a certificate indicating, inter alia, the number of shares held and delivered by the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which the shares are held.

(vi) The bearer shares which are the object of such a certificate, must be blocked until after the holding of the General Meeting of shareholders and may be transferred only after the holding of such General Meeting of shareholders; such blocking will be evidenced by the certificate.

(vii) Subject to the internal rules of the relevant securities settlement system, shareholders may also give instructions as to how to exercise their vote at the General Meeting of shareholders to the broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, with which their shares are held.

(viii) In such case, the bearer shares shall also be blocked until after, and may only be transferred after, the holding of such General Meeting of shareholders.

(ix) The Board will adopt any other regulations and procedures concerning the provision of access cards and proxy forms so as to allow shareholders to exercise their voting rights.

(x) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(xi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(xii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form

must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(xiii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(xiv) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(xv) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, director(s) and statutory auditor(s) to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor(s) shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Grupo Respol - SGPS, S.A., represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in bearer form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A directors of the Company for a period of six (6) years:

- Manuel Barbeiro Costa, Entrepreneur, born on 24.06.1937, resident at Rua Dr. José Jardim, n.º 10, 2410-124 Leiria, Portugal, as Chairman; and

- Marco Belo Galinha, Engineer, born on 07.08.1977, resident at Estrada do Facho, Casa das Eiras, 2960-090 São Martinho do Porto, Portugal.

2. The following are appointed as B directors of the Company for a period of six (6) years:

- Etienne Biren, relationship manager, born on 28.09.1987 in Messancy (Belgium), residing professionally at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Valérie Pechon, relationship manager, born on 10.11.1975 in Caracas (Venezuela), residing professionally at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Comcolux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 58.545 is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for three (3) years.

4. The registered office of the Company is located at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de juillet,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Grupo Respol - SGPS, S.A., une société constituée selon les lois du Portugal, dont le siège social est établi au Estrada das Moitas Altas, Pinheiros, Leiria, 2415-746 Marrazes, Portugal, immatriculée au Registre de Commerce de Leiria, sous le numéro 510484042,

ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Leiria, le 9 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Respol Group Lux S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions au porteur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont au porteur. Les détenteurs d'actions au porteur peuvent, à tout moment, demander au Conseil la conversion de leurs actions en actions nominatives.
- 6.2. Les actions au porteur doivent être signées conformément à l'article 41 de la Loi.
- 6.3. Les actions au porteur peuvent être détenues directement ou via un courtier, banque, dépositaire, ou autre intermédiaire habilité à Luxembourg, qui les détiendra à travers un système de règlement de titres, soit directement en tant que participant dudit système ou indirectement par l'intermédiaire d'un tel participant. La propriété d'une action implique de plein droit l'approbation des statuts et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale.
- 6.4. Le transfert d'actions au porteur sera effectué par la simple délivrance du certificat conformément à l'article 42 de la Loi.
- 6.5. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) détenteur par action.
- 6.6. La Société peut racheter ses propres actions au regard de l'article 49-2 de la Loi et dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil d'administration.**

- 7.1. Composition du conseil d'administration
- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.
- (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.
- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.
- 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.
- 7.3. Procédure
- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins quarante-huit (48) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. À la condition qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins deux (2) administrateurs de classe A et un (1) administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs de classe A et un (1) administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Les personnes détenant leurs actions au porteur grâce à un système de règlement de titres (comme décrit dans la loi luxembourgeoise du 1^{er} août 2001 relative à la circulation des titres et autres instruments financiers fongibles) peuvent assister et voter à l'Assemblée Générale des actionnaires en présentant à l'endroit indiqué par le Conseil au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale des actionnaires un certificat indiquant, entre autres, le nombre d'actions détenues et remis par le courtier, banque, dépositaire, ou autre intermédiaire habilité, chez qui les actions sont détenues.

(vi) Les actions au porteur qui font l'objet d'un tel certificat, doivent être bloquées jusqu'à après la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires et peuvent être transférées seulement après la tenue de ladite Assemblée Générale des actionnaires; ce blocage sera attesté par le certificat.

(vii) Sous réserve des règles internes du système de règlement de titres concerné, les actionnaires peuvent également donner des instructions quant à la façon d'exercer leurs droits de vote lors de l'Assemblée Générale des actionnaires au courtier, banque, dépositaire, ou autre intermédiaire habilité chez qui les actions sont détenues.

(viii) Dans ce cas, les actions au porteur doivent également être bloquées jusqu'après, et ne peuvent être transférées qu'après la tenue de ladite Assemblée Générale des actionnaires.

(ix) Le Conseil adoptera les autres règlements et procédures concernant la fourniture de cartes d'accès et les formulaires de procuration afin de permettre aux actionnaires d'exercer leurs droits de vote.

(x) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(xi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(xii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(xiii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(xiv) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(xv) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Grupo Respol - SGPS, S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31.000) actions au porteur, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Manuel Barbeiro Costa, entrepreneur, né le 24.06.1937, résidant à Rua Dr. José Jardim, n.º 10, 2410-124 Leiria, Portugal, en qualité de Président; et
 - Marco Belo Galinha, ingénieur, né le 07.08.1977, résidant à Estrada do Facho, Casa das Eiras, 2960-090 São Martinho do Porto, Portugal.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs B de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Etienne Biren, relationship manager, né le 28.09.1987 à Messancy (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Valérie Pechon, relationship manager, née le 10.11.1975 à Caracas (Venezuela), dont l'adresse professionnelle est située au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Comcolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 67 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.545 est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de trois ans.
4. Le siège social de la Société est établi au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33594. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124415/609.

(130150971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Quinlan Private ESPF Balaton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013124408/10.

(130150833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Profutur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124405/10.

(130151181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Profutur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124404/10.

(130151180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Profutur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124403/10.

(130151179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PBC Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.158.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises par voie circulaire

Il ressort des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil de Gérance de la Société que le siège social de la société a été transféré de 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02.09.2013.

Référence de publication: 2013124388/14.

(130151397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Pic'Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 80, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 68.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124380/10.

(130151112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Plazza Investments & Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124381/10.

(130150916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Puula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124383/10.

(130151105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PALANI Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 132.312.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013124384/10.

(130151020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PBC Project GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.164.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises par voie circulaire

Il ressort des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil de Gérance de la Société que le siège social de la société a été transféré de 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02.09.2013.

Référence de publication: 2013124389/14.

(130151353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PM-Style Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 79A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 89.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124392/10.

(130151183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Phenix HSB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 161.824.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124390/10.

(130151423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.419.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013124371/11.

(130151225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

PR Kiel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Référence de publication: 2013124400/10.

(130151394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Riviera Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.014.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Riviera Topco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B177.014, incorporated on 19 April 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2013, number 1519.

The meeting appointed Me Patrick SANTER, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman, Me Maryline ESTEVES, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The list as well as the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that all the shareholders representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. (i) amendment of the nominal value of the shares of the Company from one Euro cent (€0.01) to five Euro cents (€0.05),

(ii) increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million two hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,286,400) from one hundred thousand Euros (€100,000) to two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,386,400) by the creation and issue of forty-five million seven hundred twenty eight thousand (45,728,000) new shares of the Company (the "New Shares"), each with a nominal value of five Euro cents (€0.05), subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash of an aggregate amount of two million two hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,286,400) (the "Subscription Price"), allocation of the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company, and

(iii) consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above mentioned amendment of the nominal value of the shares of the Company and the above mentioned increase of capital.

2. Amendment of the last paragraph of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager and the other of which shall always be a class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by two managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager and one of which shall always be a class B manager (including by way of representation)."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolved to amend the nominal value of the shares of the Company from one Euro cent (€0.01) to five Euro cents (€0.05) such that each shareholder will hold a number of shares which is five times less than the number of shares currently held.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million two hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,286,400) from one hundred thousand Euros (€100,000) to two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,386,400) by means of the creation and issue of forty-five million seven hundred twenty eight thousand (45,728,000) new shares of the Company (the "New Shares"), each with a nominal value of one Euro cents (€0.05).

The New Shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
PAI Europe V 1 FCPR	6,949,761	347,488.05
PAI Europe V 2 FCPR	6,949,761	347,488.05
PAI Europe V 3 FCPR	6,958,579	347,928.95
PAI Europe V B FCPR	2,469,899	123,494.95
R&R Co-Invest FCPR	22,400,000	1,120,000.00
TOTAL	45,728,000	2,286,400.00

The meeting resolved to allocate the amount of two million two hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,286,400) to the share capital of the Company.

Evidence of the payment in cash of the Subscription Price for the New Shares has been given to the undersigned notary.

Consequently the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro (€2,386,400) divided into forty-seven million seven hundred twenty eight thousand (47,728,000) shares with a nominal value of five Euro cents (€0.05) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Second resolution

The meeting resolved to amend the last paragraph of article 7 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager and the other of which shall always be a class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole or joint signatures of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by two managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager and one of which shall always be a class B manager (including by way of representation)."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand one hundred (EUR 2.100.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Riviera Topco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.014, constituée le 19 avril 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2013, numéro 1519.

L'assemblée a nommé Me Patrick SANTER, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président, Me Maryline ESTEVES, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient figurent sur une liste de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties comparantes, seront annexées au présent acte afin d'être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que tous les associés représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée, remplit les conditions de quorum et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

1. (i) modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un centime d'euro (0,01 €) à cinq centimes d'euro (0,05 €),

(ii) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.286.400 €) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 €) à deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.386.400 €) par la création et l'émission de quarante-cinq millions sept cent vingt-huit mille (45.728.000) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune, souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant agrégé de deux millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.286.400 €) (le «Prix de Souscription»), allocation de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au compte de capital social de la Société, et

(iii) modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la modification de la valeur nominale des parts sociales de la Société ainsi que l'augmentation de capital susmentionnées.

2. Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou par deux gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre d'entre eux sera toujours un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un centime d'euro (0,01 €) à cinq centimes d'euro (0,05 €), de sorte que chaque associé détiendra un nombre de parts sociales qui est cinq fois inférieur au nombre de parts sociales que chacun détient actuellement.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.286.400 €) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 €) à deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.386.400 €) par la création et l'émission de quarante-cinq millions sept cent vingt-huit mille (45.728.000) nouvelles parts sociales de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées en numéraire par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées ci-dessous conformément aux bulletins de souscription qui, ayant été signés par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
PAI Europe V 1 FCPR	6.949.761	347.488,05
PAI Europe V 2 FCPR	6.949.761	347.488,05
PAI Europe V 3 FCPR	6.958.579	347.928,95
PAI Europe V B FCPR	2.469.899	123.494,95
R&R Co-Invest FCPR	<u>22.400.000</u>	<u>1.120.000,00</u>
TOTAL	<u>45.728.000</u>	<u>2.286.400,00</u>

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de deux millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.286.400 €), au capital social de la Société.

Preuve du paiement en numéraire du Prix de Souscription des Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents euros (2.386.400€) divisé en quarante-sept millions sept cent vingt-huit mille (47.728.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique ou par deux gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre d'entre eux sera toujours un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge dans le cadre de son augmentation du capital au taux d'enregistrement fixe, sont estimés à approximativement deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8765. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124421/200.

(130150958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Salsa Retail Holding Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.336.500,48.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.333.

En date du 10 juillet 2013, l'associé unique de la Société Salsa Retail Holding DebtCo 1 S.à r.l. une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1-3 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B157325, a changé sa dénomination sociale en Takko Fashion S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124448/13.

(130151068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Riviera Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.014.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Me Patrick SANTER, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman;

2. Me Maryline ESTEVES, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer,

acting as members of the bureau and on the basis of proxies given by the shareholders of "Riviera Topco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 177.014, incorporated on 19 April 2013 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 June 2013, number 1519. The articles of association of the Company were not been amended since the incorporation of the Company,

which proxies given under private seal remained attached to a deed drawn up by the undersigned notary, residing in Diekirch, on 9 July 2013, registered in Diekirch, on 11 July 2013, Relation: DIE/2013/8765, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Notarial Deed").

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed;

- that the name of the subscribers is not complete in the table of subscriptions, under the first resolution, in the English version and in the French version of the Notarial Deed, and that as a consequence, PAI Europe V 1 FCPR, PAI Europe V 2 FCPR, PAI Europe V 3 FCPR and PAI Europe V B FCPR should be read PAI Europe V 1 FCPR acting through its

management company PAI partners SAS, PAI Europe V 2 FCPR acting through its management company PAI partners SAS, PAI Europe V 3 FCPR acting through its management company PAI partners SAS and PAI Europe V B FCPR acting through its management company PAI partners SAS;

- that accordingly, on page 3 in the English version of the Deed, the table recording the subscriptions must be read as follows:

"The New Shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
PAI Europe V 1 FCPR acting through its management company PAI partners SAS	6,949,761	347,488.05
PAI Europe V 2 FCPR acting through its management company PAI partners SAS	6,949,761	347,488.05
PAI Europe V 3 FCPR acting through its management company PAI partners SAS	6,958,579	347,928.95
PAI Europe V B FCPR acting through its management company PAI partners SAS	2,469,899	123,494.95
R&R Co-Invest FCPR	<u>22,400,000</u>	<u>1,120,000.00</u>
TOTAL	45,728,000	2,286,400.00

- that accordingly, on page 7 in the French version of the Deed, the table recording the subscriptions must be read as follows:

«Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées en numéraire par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées ci-dessous conformément aux bulletins de souscription qui, ayant été signés par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
PAI Europe V 1 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	6.949.761	347.488,05
PAI Europe V 2 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	6.949.761	347.488,05
PAI Europe V 3 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	6.958.579	347.928,95
PAI Europe V B FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	2.469.899	123.494,95
R&R Co-Invest FCPR	<u>22.400.000</u>	<u>1.120.000,00</u>
TOTAL	45.728.000	2.286.400,00

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declares that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and they have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Maître Patrick SANTER, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président;
2. Maître Maryline ESTEVES, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur,

agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base de procurations données par les associés de «Riviera Topco S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522

Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.014, constituée le 19 avril 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2013, numéro 1519. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution,

lesquelles procurations données sous seing privé, sont restées annexées à un acte rédigé par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, du 9 juillet 2013, enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2011, Relation: DIE/2013/8765, non encore déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Acte Notarié»,

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations,

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié,

- que le nom des souscripteurs n'est pas complet dans le tableau de souscriptions, dans la version anglaise et dans la version française de l'Acte Notarié, et qu'en conséquence, PAI Europe V 1 FCPR, PAI Europe V 2 FCPR, PAI Europe V 3 FCPR et PAI Europe V B FCPR devrait être lu PAI Europe V 1 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS, PAI Europe V 2 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS, PAI Europe V 3 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS et PAI Europe V B FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS,

- qu'en conséquence, à la page 3 dans la version anglaise dudit Acte Notarié, le tableau de souscriptions doit se lire comme suit:

"The New Shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (€)
PAI Europe V 1 FCPR acting through its management company PAI partners SAS	6,949,761	347,488.05
PAI Europe V 2 FCPR acting through its management company PAI partners SAS	6,949,761	347,488.05
PAI Europe V 3 FCPR acting through its management company PAI partners SAS	6,958,579	347,928.95
PAI Europe V B FCPR acting through its management company PAI partners SAS	2,469,899	123,494.95
R&R Co-Invest FCPR	22,400,000	1,120,000.00
TOTAL	45,728,000	2,286,400.00

- qu'en conséquence, à la page 7, dans la version française dudit Acte Notarié, le tableau de souscriptions doit se lire comme suit:

«Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées en numéraire par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées ci-dessous conformément aux bulletins de souscription qui, ayant été signés par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement (€)
PAI Europe V 1 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	6.949.761	347.488,05
PAI Europe V 2 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	6.949.761	347.488,05
PAI Europe V 3 FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners AS	6.958.579	347.928,95
PAI Europe V B FCPR agissant par l'intermédiaire de sa société de gestion PAI partners SAS	2.469.899	123.494,95
R&R Co-Invest FCPR	22.400.000	1.120.000,00
TOTAL	45.728.000	2.286.400,00

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10430. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013124422/148.

(130150958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.042.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuëla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30.5.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013124410/16.

(130150925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Portlux, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 6.966.

Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15. Juli 2013:

Das Mandat des Prüfungskommissars wird verlängert:

Weber & Bontemps, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Das Mandat des Prüfungskommissars endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung im Jahre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. August 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013124396/14.

(130151332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

René MARTH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 124.406.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 août 2013

Les associés de la société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Le siège social est transféré à l'intérieur de la commune de KEHLEN à partir du 2 septembre 2013.

Résolution 2:

A partir du 2 septembre 2013, l'adresse de la société est fixée à:

L-8287 KEHLEN, 15, Zone Industrielle

Kehlen, le 2 septembre 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013124414/17.

(130151146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR A, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.314.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 02 septembre 2013

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Septembre 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, Deloitte Audit S.à.r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125069/13.

(130151564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.600,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

—
Il résulte d'une résolution prise par l'organe de gestion de la Société et datée du 26 août 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec prise d'effet à dater du 1^{er} septembre 2013.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 août 2013

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 26 août 2013 que:

- Monsieur Helge Vahlenkamp a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 23 août 2013;
- Monsieur Andreas Weber, demeurant professionnellement au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, est nommé gérant de la Société avec effet au 23 août 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé de la manière suivante:

- Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Andreas Weber, demeurant professionnellement au Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich;
- Enrico Baldan, demeurant professionnellement au 2 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013125108/24.

(130151925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Vandenbroeck Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.909.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Marc BOLLENS, commerçant, demeurant à B-3020 Herent, 656, Mechelsesteenweg.
- 2.- Madame Katelijne VANDENBROECK, employée, épouse de Monsieur Marc BOLLENS, demeurant à B-3020 Herent, 656, Mechelsesteenweg.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnelle-ment à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} août 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport routier national et international.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de VANDENBROECK LUX S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Livange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marc BOLLENS, commerçant, demeurant à B-3020 Herent, 656, Mechelsesteenweg, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Madame Katelijne VANDENBROECK, employée, épouse de Monsieur Marc BOLLENS, demeurant à B-3020 Herent, 656, Mechelsesteenweg, soixante-seize parts sociales	76
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc BOLLENS, commerçant, né à Leuven (Belgique), le 9 octobre 1954, demeurant à B-3020 Herent, 656, Mechelsesteenweg.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Katelijne VANDENBROECK, employée, épouse de Monsieur Marc BOLLENS, née à Leuven (Belgique), le 6 juin 1967, demeurant à B-3020 Herent, 656, Mechelsesteenweg.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 août 2013. Relation: ECH/2013/1614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125110/125.

(130151573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Twoforone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 127.823.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de Madame Isabelle LOUIS de son poste de Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommée à ce même poste, avec effet au 20/02/2013. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TWOFORONE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013125103/16.

(130151582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

The Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 86, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.114.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013125099/10.

(130152067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 310.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.170.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125128/11.

(130152164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Tower 2008 (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.300.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013126798/12.

(130154177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Tower 2008 (Luxco 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.225.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013126799/12.

(130154176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

MBE Web Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 176.973.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 3 septembre 2013 que:

1. Benoît Dick, 25, rue Garenne 91830 Le Coudray Montceau-France a transféré:

42 parts sociales sous forme nominative 100 EUR chacune,

à Eric Truong, 2, Allée des Pins 78350 Jouy en Josas - France.

2. Michel Mathon, 20 rue Louis Ulbach 92400 Courbevoie, France a transféré:

30 parts sociales sous forme nominative 100 EUR chacune,

à Eric Truong, 2, Allée des Pins 78350 Jouy en Josas - France.

3. Anne-Corinne Mathon 82, rue du 22 Septembre 92400 Courbevoie – France a transféré:

12 parts sociales sous forme nominative 100 EUR chacune,

à Eric Truong, 2, Allée des Pins 78350 Jouy en Josas - France.

En date du 4 septembre 2013, l'Actionnaire unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 20 août 2013 de Vincent-Emmanuel Mathon, avec adresse professionnelle au 23, avenue du Bois L-1251 Luxembourg, de son mandat du gérant de Classe B de la Société.

- d'accepter la démission avec effet au 20 août 2013 de Victoria Management Services S.A., avec adresse 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, de son mandat du gérant de Classe C de la Société.

- d'accepter la démission avec effet au 4 septembre 2013 de Benoît Dick, avec adresse professionnelle au 25, rue Garenne 91830 Le Coudray Montceau - France, de son mandat du gérant de Classe A de la Société.

- Eric Truong, 2, Allée des Pins 78350 Jouy en Josas – France est nommé Gérant de la Société avec effet au 4 septembre 2013 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013128401/30.

(130156172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: DKK 332.854,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 aout 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité d'administrateur de Marielle STIJGER, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays Bas.

Le Conseil d'administration sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, administrateur
- Karl Heinz HERRER, administrateur
- Kristoffer LYKKE-OLESEN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Administrateur

Référence de publication: 2013128418/21.

(130156088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.028.890,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

Extrait de transfert de parts sociales

En vertu de deux actes sous seing privé du 1^{er} août 2012,

G14M5 PATCO EQUITY, LLC a cédé:

393 parts sociales de catégorie A, 393 parts sociales de catégorie B, 393 parts sociales de catégorie C, 393 parts sociales de catégorie D, 393 parts sociales de catégorie E, 393 parts sociales de catégorie F, 393 parts sociales de catégorie G, 393 parts sociales de catégorie H, 393 parts sociales de catégorie I et 393 parts sociales de catégorie J

à

MARK PU, ayant son adresse professionnelle à c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique; et

et

T11M5 PATCO EQUITY, LLC a cédé:

393 parts sociales de catégorie A, 393 parts sociales de catégorie B, 393 parts sociales de catégorie C, 393 parts sociales de catégorie D, 393 parts sociales de catégorie E, 393 parts sociales de catégorie F, 393 parts sociales de catégorie G, 393 parts sociales de catégorie H, 393 parts sociales de catégorie I et 393 parts sociales de catégorie J

à

MARK PU, ayant son adresse professionnelle à c/o PATCO Investors, L.L.C. 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique;

Il en résulte la situation suivante:

G14M5 PATCO EQUITY, LLC: 29.121 parts de chaque classe d'action (A à J)

T11M5 PATCO EQUITY, LLC: 29.121 parts de chaque classe d'action (A à J)

MARK PU: 786 parts de chaque classe d'action (A à J)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl
Sébastien PAUCHOT
Un mandataire

Référence de publication: 2013128420/33.

(130155992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.028.890,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

Extrait de transfert de parts sociales

En vertu de deux actes sous seing privé du 24 août 2012,

T11M5 PATCO EQUITY LLC a cédé:

142 parts sociales de catégorie A, 142 parts sociales de catégorie B, 142 parts sociales de catégorie C, 142 parts sociales de catégorie D, 142 parts sociales de catégorie E, 142 parts sociales de catégorie F, 142 parts sociales de catégorie G, 142 parts sociales de catégorie H, 142 parts sociales de catégorie I et 142 parts sociales de catégorie J

à

TPOP-MTI, LLC, ayant son adresse professionnelle à 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique; et

et

G14M5 PATCO EQUITY LLC a cédé:

142 parts sociales de catégorie A, 142 parts sociales de catégorie B, 142 parts sociales de catégorie C, 142 parts sociales de catégorie D, 142 parts sociales de catégorie E, 142 parts sociales de catégorie F, 142 parts sociales de catégorie G, 142 parts sociales de catégorie H, 142 parts sociales de catégorie I et 142 parts sociales de catégorie J

à

TPOP-MTI, LLC, ayant son adresse professionnelle à 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique; et

Il en résulte la situation suivante:

T11M5 PATCO EQUITY LLC: 28.979 parts de chaque classe d'action (A à J)

G14M5 PATCO EQUITY LLC: 28.979 parts de chaque classe d'action (A à J)

TPOP-MTI, LLC: 284 parts de chaque classe d'action (A à J)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl
Sébastien PAUCHOT
Un mandataire

Référence de publication: 2013128421/33.

(130156497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

MPP Invest 3 S.A., Société Anonyme.**Capital social: DKK 7.063.181,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.229.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité d'administrateur de Marielle STIJGER, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays Bas.

Le Conseil d'administration sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, administrateur
- Karl Heinz HERRER, administrateur
- Kristoffer LYKKE-OLESEN, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Administrateur

Référence de publication: 2013128419/21.

(130156087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Muthaiga, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 24.891.

—
- Constituée en date du 9 juin 1972 à Vaduz (Liechtenstein).

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 6 juin 2002 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°1393 du 26 septembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MUTHAIGA S.A., tenue au siège social le 5 septembre 2013 que:

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019, comme suit:

En tant qu'administrateurs:

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employé privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg;

En tant que commissaire aux comptes:

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg,

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour la société MUTHAIGA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013128423/28.

(130156430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

NameDrive EU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 10, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 157.524.

—
Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128424/10.

(130156156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

NBVD S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.858.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 septembre 2013

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 5 septembre 2013, que:

1. La société MARCAMI S.A est révoquée de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat

2. Monsieur ELEMQUIES Alain né le 01/03/1960 à Essaouira (Maroc) demeurant professionnellement au 47 Grand Rue L-1661 Luxembourg est nommé aux fonctions d'administrateur de la société, son mandat est effectif à compter de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128437/16.

(130156371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Nile Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.205.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013

1. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nile Capital I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013128428/20.

(130156128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Nile Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.567.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013

1. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nile Capital II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013128430/20.

(130156151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

New World Resources Plc, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert Dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 178.941.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte des décisions prises le 21 août 2013 par les dirigeants de New World Resources Plc, société néerlandaise inscrite au Registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 55931758, ayant son siège social au Jachthavenweg 109h, 1081 KM Amsterdam (Pays-Bas) (la «Société») que la Société a décidé de fermer la Succursale à compter du 21 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013128426/14.

(130155929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

North-Africa Health Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 178.211.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"THE AFRICA HEALTH FUND LLC", a private limited company existing under the laws of Republic of Mauritius, having its registered office at Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Republic of Mauritius, registered with Registrar of Companies of Mauritius number C088452 CI/GBL, (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on July 4th, 2013.

The said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "North-Africa Health Investment S.à r.l." with registered office at 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on June 5th, 2013, not yet published in the Mémorial C,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under section B number 178.211 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) To increase the corporate capital by an amount of four hundred thirty five thousand United States Dollar (USD 435,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty five thousand United States Dollar (USD 25,000.-) represented by two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of ten United States Dollar (USD 10.-), to the amount of four hundred sixty thousand United States Dollar (USD 460,000.-) by issuing forty three thousand five hundred (43,500) new shares with a par value of ten United States Dollar (USD 10.-) each, having the same rights as the existing shares.

2) Subscription and liberation of the forty three thousand five hundred (43,500) new shares by the Sole Shareholder.

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

"The corporate capital is fixed at four hundred sixty thousand United States Dollar (USD 460,000.-) divided into forty six thousand (46,000) shares having a nominal value of ten United States Dollar (USD 10.-) each."

4) Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of four hundred thirty five thousand United States Dollar (USD 435,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty five thousand United States Dollar (USD 25,000.-) represented by two thousand five hundred (2,500) shares with a nominal value of ten United States Dollar (USD 10.-), to the amount of four hundred sixty thousand United States Dollar (USD 460,000.-) by issuing forty three thousand five hundred (43,500) new shares with a par value of ten United States Dollar (USD 10.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

Subscription and liberation

Thereupon has appeared Mrs Virginie PIERRU, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Sole Shareholder, by virtue of the aforesaid proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe the forty three thousand five hundred (43,500) new shares of a nominal value of ten United States Dollar (USD 10.-) each and to make payment for such new shares in cash, so the amount of four hundred thirty five thousand United States Dollar (USD 435,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary, who states it.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The corporate capital is fixed at four hundred sixty thousand United States Dollar (USD 460,000.-) divided into forty six thousand (46,000) shares having a nominal value of ten United States Dollar (USD 10.-) each."

124122

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred sixty nine euro (EUR 1,669.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"THE AFRICA HEALTH FUND LLC", une société régie par les lois en vigueur de la République de l'Île Maurice, ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, République de l'Île Maurice, enregistré au Registre des Sociétés de l'Île Maurice sous le numéro C088452 CI/GBL, (l'"Associée unique"),

Ici représentée par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est l'Associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de «North-Africa Health Investment S.à r.l.» ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 juin 2013, non encore publié au Mémorial C N,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 178.211 (la "Société").

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente-cinq mille dollar des Etats-Unis (435.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollar des Etats-Unis (25.000,- USD) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,- USD) chacune, à un montant de quatre cent soixante mille dollar des Etats-Unis (460.000,- USD) avec création et émission de quarante-trois mille cinq cents (43.500) parts nouvelles d'une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,- USD) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

2) Souscription et libération des quarante-trois mille cinq cents (43.500) parts nouvelles par l'Associée Unique.

3) Modification correspondante de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille dollar des Etats-Unis (460.000,- USD), divisé en quarante-six mille (46.000)parts sociales avec une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,- USD) chacune".

3) Divers.

L'Associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente-cinq mille dollar des Etats-Unis (435.000,-USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollar des Etats-Unis (25.000,-USD) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,-USD) chacune, à un montant de quatre cent soixante mille dollar des Etats-Unis (460.000,-USD) avec création et émission de quarante-trois mille cinq cents (43.500) parts nouvelles d'une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,-USD) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Deuxième résolution

Souscription - Libération

Ensuite Mademoiselle Virginie PIERRU, prénommée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisée de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susmentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les quarante-trois mille cinq cents (43.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,- USD) chacune et les libérer intégralement en espèces, de sorte que le montant

de quatre cent trente-cinq mille dollar des Etats-Unis (435.000,- USD) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille dollar des Etats-Unis (460.000,- USD), divisé en quarante-six mille (46.000) parts sociales avec une valeur nominale de dix dollar des Etats-Unis (10,- USD) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille six cent soixante-neuf euros (1.669,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23/07/2013. Relation: LAC/2013/34367. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2013.

Référence de publication: 2013128435/131.

(130156309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

NameDrive IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 157.522.

Les comptes annuels au 30/09/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128425/10.

(130156199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

AK Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 152.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128639/10.

(130156603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Information Technology Network Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 80, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 84.711.

Ich, Dieter Weckauf, bis 2007 wohnhaft im Hirschgraben 3-5, D-50062 Aachen, bin in 2003 von meinem bis 2007 begrenzten Mandat im Verwaltungsrat der INFORMATION TECHNOLOGY NETWORK CONSULTING S.A., Registernummer B84711, zum 31.12.2003 zurückgetreten.

Köln, 2013-09-10.

Dieter Weckauf.

Référence de publication: 2013128616/11.

(130156101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 81.060.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Bernard FLAMMANG, employé privé, né à Dudelange, le 19 janvier 1946, demeurant à L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord,

2.- Monsieur Antoine LUCIANI, gérant de sociétés, né à Castropignano, le 10 juillet 1959, demeurant à F-57780 Rosselange, 17, Cité Saint-Henri, et

3.- Monsieur Rizk MOUWANNES, gérant de sociétés, né à Beyruth (Liban), le 25 octobre 1965, demeurant à L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser,

Ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée "Au Bon Tonneau, S.à r.l.", avec siège social à L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 81.060 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 12 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 881 du 15 octobre 2001.

b.- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cent Euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les associés désignent comme liquidateur de la société Monsieur Rizk MOUWANNES, préqualifié et ici présent, mission qu'il accepte.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

j.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 750,-EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2013. Relation GRE/2013/3512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013128658/54.

(130156871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Amsit, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.893.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 24 juin 2013

L'Assemblée décide de renommer, pour une durée d'un an, les personnes suivantes en qualité d'administrateur:

- Monsieur Benoît PIROTTE, domicilié chemin de la Censé Brûlée, 44 à B-1472 Vieux-Genappe;
- Monsieur Marc EVRARD;
- Monsieur Paul DEPREZ.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Benoît PIROTTE pour une durée d'un an.

Les mandats ainsi renouvelés se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

Elle décide de renouveler le mandat de Reviseur d'Entreprises de la société FIDEWA-CLAR SA ayant son siège social Rue du Château d'Eau 2-4 à L-3364 Leudelange, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B165.462 et représentée par Monsieur Raphaël LOSCHETTER à la date de ce jour pour une durée d'un an. Le mandat ainsi donné se terminera lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013128644/20.

(130157229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Aesthetics Solutions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 172.685.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 31 décembre 2012 à 13 heures

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de nommer comme Administrateur Délégué Monsieur Joseph DE HAES ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains L-8041 Strassen. L'Administrateur Délégué peut engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AESTHETICS SOLUTIONS SA

Référence de publication: 2013128637/15.

(130156825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

A.C.W. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 168.519.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 juin 2013 que:

- L'assemblée nomme les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur LA MATTINA Giuseppe, menuisier, né le 23 juillet 1965 à Montegnée (Belgique), demeurant au 269, rue Ferdinand Nicolay à B-4420 Saint-Nicolas.

* Madame FASELI Françoise, consultante en intérim, née le 7 mai 1984 à Rocourt (Belgique), demeurant au 108/3, rue Jean Volders à B-4460 Grâce-Hollogne.

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

- L'assemblée nomme Monsieur Frédéric CONSTANT, directeur de société, né le 19 août 1977 à Liège (Belgique), demeurant au 80, avenue de la Chevauchée, B-4121 Neupré comme administrateur délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013128624/19.

(130157179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Arvel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 179.998.

Extrait de décision prise par l'associé unique de la société en date du 11 septembre 2013

En date du 11 septembre 2013, l'associé unique de Arvel S.à r.l. («la Société») a pris la résolution suivante:

1. De nommer Tomas Murillo Guirao né le 26 juillet 1967 à Madrid, Espagne et ayant pour adresse professionnelle à Calle Serrano 5, 28001 Madrid, Espagne en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. D'accepter la démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que Gérant de la société avec effet immédiat;
3. D'accepter la démission de la société T.C.G. Gestion S.A. en tant que Gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 Septembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013128648/19.

(130157033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

AMC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 avril 2013 à 15.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat la société NORDIC HIGHLAND SARL de son poste d'administrateur.

Est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017 Monsieur Erny LAMBORELLE, né le 31.12.1949 à Wiltz (L), demeurant à L - 9760 Lellingen, 8, Op der Tom

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013128643/15.

(130156820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Advice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 112.689.

Société constituée le 7 décembre 2005 par devant Me A. Schwachtgen. Les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 560 du 17 mars 2006.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2013 que:

Le mandat de chacun des trois Administrateurs Mme Alejandra Fontanals Jauma, Monsieur Jean Wagener et Monsieur Gilbert Muller ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société Compagnie Européenne de Révision Sarl, sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le mandat de Présidente du Conseil d'Administration de Mme Alejandra Fontanals Jauma, est reconduit également pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013128628/20.

(130156817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

eBay Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.781.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juin 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juin 2013 que:

- Madame Karin Schwab, demeurant au 15-17 Helvetiastrasse, CH-3005 Berne, Suisse, a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société avec effet au 28 juin 2013.

Conseil de gérance;

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant A de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick Kolek, né le 24 janvier 1971 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 15-17 Helvetiastrasse, 3005 Bern, Suisse, gérant A; et

- Monsieur Dirk Weber, né le 15 novembre 1966 à Braunschweig, Allemagne, demeurant professionnellement au 2-6 Albert-Einstein-Ring, 14532 Kleinmachnow, Allemagne, gérant A.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eBay Europe S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013128620/22.

(130157349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

eta-G Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 178.254.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet au 31 juillet 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Noeleen GOES-FARRELL.

Référence de publication: 2013128619/10.

(130156722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Monterey Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 167.601.

—
EXTRAIT

Monsieur Benoni Dufour a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 5 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128617/11.

(130156230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

AmBev Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.452.

—
EXTRAIT

La société a pris note de la démission du Gérant Monsieur Pascal Peigneux avec date effet 31/08/2013.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2013128631/11.

(130157023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.719.

—
EXTRAIT

En date du 24 mai 2013, l'associé de la Société, Flash Lux Co S.à r.l., a changé de dénomination, sa nouvelle dénomination est dorénavant Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l..

En date du 24 mai 2013, l'associé de la Société, Lux FinCo Coatings S.à r.l., a changé de dénomination, sa nouvelle dénomination est dorénavant Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l.

En date du 10 septembre 2013, les associés de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l. (anciennement Flash Lux Co S.à r.l.) et Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l. (anciennement Lux FinCo Coatings S.à r.l.), ont adopté la résolution suivante:

L'associé unique décide de révoquer le mandat de gérant de classe A de la Société de Monsieur Florian Girthofer avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013128634/20.

(130156639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

le DICKS 8ème S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.880.

—
L'an deux mille treize, le dix septembre.

Les associés de la société à responsabilité limitée LE DICKS 8^{ème} SARL - RCB N° 80.880 - 8, rue Dicks, L-4081 ESCH/ALZETTE ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales

Première résolution:

Monsieur LEGOUBIN Jean-François - coiffeur - domicilié 14, rue du Fossé, L-4123 ESCH/ALZETTE cède par la présente sous la garantie de fait et de droit les cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la société LE DICKS 8^{ème} SARL à Madame GIRETTI Béatrice - esthéticienne - demeurant 2, Impasse des Bleuets, F-57650 FONTOY pour la somme de 1 euro.

Madame GIRETTI Béatrice est détentrice à ce jour de la totalité des parts de la société le DICKS 8^{ème} SARL.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16H00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 10.09.2013.

LEGOUBIN Jean-François / GIRETTI Béatrice.

Référence de publication: 2013128622/20.

(130156743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Sensor International Environmental Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 65.536.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125543/9.

(130152460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.
